

DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES **N° : COI/AC/2022/013**

Intitulé du poste : **Responsable Régional d'Aménagement de Pêcheries**

Niveau : Catégorie 3 – cadre Intermédiaire

Supervision : Sous la responsabilité hiérarchique du Chargé de mission pêche de la COI

Lieu d'affectation : Projet ECOFISH –, COI, Ebène, Maurice

Poste financé par : COI à travers le projet ECOFISH financé par l'Union européenne (UE)

1. CONTEXTE

La contribution du secteur de la Pêche est évaluée à 6% du PNB Agricole et le secteur emploie en moyenne quelques 50 millions de personnes, dont 12,3 millions d'emplois directs. Selon la Banque Mondiale, la pêche et ses produits représentent en moyenne 18% des apports nutritifs en protéines animales des consommateurs africains. Alors que les hommes se consacrent plus volontiers à la pêche proprement dite, près de 60% des activités de transformation et commercialisation du poisson sont conduites par des femmes.

Des études plus récentes menées par le programme SmartFish du 10ème FED montrent que pour les États-membres de la COI, la contribution du secteur de la pêche à leurs économies atteint en moyenne 15.6% de leur PNB agricole. De surcroît, la pêche artisanale (SSF) est d'une grande importance pour la subsistance des ménages au sein des communautés rurales côtières. Sans compter que les femmes représentent plus de 45% de la main-d'œuvre au travail dans la pêche artisanale, notamment dans la collecte, le traitement, la commercialisation et la vente.

L'offre en pêche artisanale est en général corrélée à d'importantes pertes de récoltes agricoles, tandis que les produits halieutiques jetés de la pêche industrielle pourraient vraisemblablement aussi contribuer de manière significative à une plus forte diversification de la transformation des produits de la pêche.

Le potentiel de modernisation de la pêche artisanale en pêcheries nationales semi-industrielles demeure jusqu'ici peu exploré. L'exploitation durable de ressources de pêche inexploitées au-delà des zones de pêche traditionnelle pourrait améliorer la vie économique des pêcheurs et répondre éventuellement aux besoins croissants en consommation de poisson. En particulier la région IGAD, où la consommation de poisson est très basse en comparaison à d'autres régions en Afrique, nécessite une prise de conscience sur la nutrition et la consommation de poisson. Combattre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) reste un autre défi pour la région. Dans le devis-programme d'EcoFish, il convient ainsi d'insister sur les opérations de Suivi, de Contrôle et de Surveillance (SCS) dans le cadre de stratégies et de plans de gestion des pêcheries existants ou à renforcer. L'objectif principal est de promouvoir des stratégies et plans en matière de SCS à moindre coût afin de briser les fondements économiques de la pêche INN. Il est nécessaire de renforcer les compétences dans les instances juridiques et judiciaires de manière à ce que les pirates de la pêche puissent être sévèrement punis afin de renchérir les coûts d'opportunité de ces activités illégales. Le problème de la pêche INN est aggravé dans la région IGAD. La sécurité maritime a été restaurée grâce à un contrôle efficace et dissuasif de la

piraterie. Toutefois, la situation qui prévaut a contribué à la recrudescence des activités de pêches frauduleuses de type INN. Dans ce contexte, les systèmes MCS en place pour dissuader la piraterie et la pêche illégale de type INN devrait se compléter et développer des synergies comme prévu dans le projet de Sécurité Maritime financé par l'Union européenne. Ce Devis-Programme se consacrera à renforcer la collaboration avec d'autres programmes transversaux indirectement impliqués dans la lutte contre la pêche INN, par exemple le projet de Sécurité Maritime et Criminalité dans la Pêche, et en même temps à livrer une information de qualité au secteur de la pêche.

Par conséquent, les activités proposées dans ce Devis Programme soutiendront les réglementations et leur mise en œuvre, à l'échelon national comme régional. Le Devis Programme est conçu en conformité avec le nouveau Consensus Européen sur le Développement, qui aligne la politique de développement de l'Union européenne avec le plan des Nations Unies 2030 pour le Développement Durable. Les actions proposées renforceront le rôle des femmes dans le processus de gestion des pêches par l'accroissement des compétences et l'octroi/l'appropriation de responsabilités alignées sur le Plan d'Actions 2016 – 2020 de l'UE pour l'égalité des sexes.

Tout en maintenant la nature régionale du programme, les activités sont exprimées pour répondre aux besoins des Organisations Régionales dûment mandatées (DMROs), les Organisations Régionales de gestion de la pêche (RFMOs) et les organes Régionaux de pêche (RFBs), par un soutien de leurs actions en gestion de la pêche en mer et en gouvernance fondée sur une rationalité scientifique et économique, et de leur combat contre la pêche illégale de type INN. En outre, ce Devis Programme s'inspire des actions du programme précédent Smartfish financé par le 10^{ème} FED.

2 OBJECTIF DU PROJET

L'objectif d'ensemble du Programme ECOFISH est de stimuler une croissance économique équitable en promouvant une pêche durable en Afrique de l'Est, Afrique Australe et dans la région de l'océan Indien (EA-SA-IO). L'objectif particulier est d'appuyer une gestion durable et le développement des pêches afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout en traitant de la lutte contre les effets du changement climatique et de l'amélioration de la biodiversité marine.

Le Programme ECOFISH succède au programme SmartFish du 10^{ème} FED. Il est financé sur l'enveloppe trans-régionale du 11^{ème} FED du Programme Indicatif Régional 2014 – 2020 pour la région EA-SA-IO d'un montant de 28 millions d'Euros.

Ce Devis Programme entend contribuer aux Résultats 1 et 2 de la Convention de financement avec un accent particulier sur la pêche en mer :

Résultat 1 : les politiques régionales et les cadres institutionnels améliorés pour assurer une gestion des pêches plus raisonnée, et contribuer à la biodiversité marine et à la lutte contre les effets du changement climatique ; et

Résultat 2 : une capacité renforcée à empêcher, lutter et éliminer la pêche de type INN dans la région EA-SA-IO.

Le programme soutiendra la mise en œuvre de mesures contribuant à atteindre les objectifs des Organisations Régionales dûment Mandatées (DMROs), des Organisations Régionales de gestion de la pêche (RFMOs) et des Organes Régionaux de Pêche (RFBs), pour la mise en œuvre des plans de gestion des pêches (Résultat 1), la mise en vigueur d'une législation adéquate, et l'amélioration des statistiques de respect des normes (Résultat 2) notamment dans la lutte contre la pêche illégale de type INN. Ceci peut induire un soutien aux plans d'action régionaux conjoints de Suivi, Contrôle et Surveillance, et à la mise en œuvre de mesures de préservation fondées sur des preuves scientifiques qui à leur tour contribueraient à renforcer la gestion internationale de l'océan.

L'élaboration de ce DP est le résultat d'un processus de consultation entre les cinq Organisations Régionales dûment Mandatées (DMROs), à savoir la COI, la SADC, le COMESA, la CAE et l'IGAD et d'autres organes intéressés. Ce DP est signé avec la Commission de l'océan Indien (COI) dans sa fonction d'ordonnateur Régional qui agira par conséquent comme Pouvoir Adjudicateur pour l'acquisition des biens et l'octroi des subventions.

3. FONCTIONS DU RESPONSABLE REGIONAL D'AMENAGEMENT DE PECHERIES

Sous la supervision du chargé de mission de la COI, en lien avec l'équipe d'assistance technique et le reste du personnel de l'UAP dans une approche intégrée, le Responsable Régional d'Aménagement de Pêcheries aura le mandat de mettre en œuvre les activités du Résultat 1 du DP d'ECOFISH. Sa responsabilité est de « renforcer les politiques régionales et cadres institutionnels qui garantissent un aménagement des pêcheries plus durable qui contribue à la biodiversité marine et à la résilience climatique ». Ces tâches seront, entre autres, les suivantes :

- i) Assurer le processus de gestion de cycle du projet pour les actions stratégiques classées sous le résultat 1 du DP d'ECOFISH.
- ii) Réaliser une analyse rapide de la situation et identifier les acteurs clé pour mieux comprendre les besoins contextuels et les lacunes à combler pour élaborer une logique d'intervention, y compris un plan de travail, des livrables, et des modalités de mise en œuvre.
- iii) Développer et opérationnaliser les outils de suivi-évaluation et d'apprentissage qui maximisent le rapport coût-avantages des investissements et des actions de renforcement de capacités.
- iv) Entreprendre des visites de terrain régulières pour coordonner et suivre les activités en collaboration avec les bénéficiaires et acteurs clé.
- v) Appuyer les activités de formation et de renforcement de capacités dans ses domaines d'expertise.
- vi) Contribuer à l'organisation des réunions du projet relatifs au résultat 1 et à l'élaboration des rapports du programme.

Et toute autre tâche qui lui serait confiée par ses supérieurs.

A. Livrables

- i) Notes conceptuelles / Fiches thématiques pour chaque action stratégique sur la base de « 1 activité – 1 projet » tout en identifiant les interactions internes et externes.
- ii) Elaborer les termes de référence pour la mise en œuvre des études techniques.
- iii) Rapports de fin de mission.
- iv) Rapports d’ateliers et autres rapports techniques.
- v) Documentation des leçons tirées, bonnes pratiques et Policy briefs.

B. Rapports

Le Responsable Régional d’Aménagement de Pêcheries devra soumettre à la fin de chaque mois les rapports suivants :

- (i) Rapport mensuel d’avance : activités mises en œuvre
- (ii) Plan de travail mensuel prévu

Et tout autre rapport qui serait demandé par la COI.

4. Profil

- Maîtrise en gestion de pêches ou économie ou tout autre science sociale pertinente (BAC+4). Des formations complémentaires en rapport avec les politiques et le développement institutionnels sont un atout ;
- Au moins 10 ans d’expérience directe en aménagement durable et gouvernance des pêcheries et ressources aquacoles dans les régions d’Afrique de l’Est, Afrique australe ou en océan Indien ;
- Capacités d’organisation, d’analyse et de supervision en rapport avec la gestion de projets de pêche. Une expérience dans le système des cadres logiques et des outils de gestion du cycle du projet est un plus. La connaissance des procédures de l’UE sera également un atout ;
- Expérience avérée pour organiser des ateliers techniques et des réunions de dialogue à haut niveau et à des niveaux sous-régional et régional ;
- Être familiarisé avec le mandat et les activités des organisations régionales de pêche ou économiques de la région AE-AS-OI sera un atout.
- Facilité à communiquer verbalement et par écrit, avec une maîtrise professionnelle de l’anglais et du français ;
- Capacité de management et esprit d’équipe, aptitude à travailler dans le cadre de délais restreints.

5. INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS

5.1. Eligibilité

Les candidats doivent être ressortissants de l’un des Etats membres de la COI.

5.2. Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- Une lettre de motivation du candidat ;
- Un curriculum vitae (CV) préparé conformément au modèle annexé à cet avis d'appel à candidatures ;
- Les copies des certificats et diplômes ;
- Une copie du passeport ou de la carte d'identité du candidat.

5.3. Informations complémentaires avant la date limite de dépôt de candidatures

Si la COI fournit des informations complémentaires sur l'avis d'appel à candidatures, elle communique ces informations à travers le site Internet de la COI (www.commissionoceanindien.org) avant le **mardi 02 août 2022**.

5.4. Date limite de dépôt de candidatures

Le vendredi 12 août 2022 à 16h00 (heures de Maurice).

Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

5.5. Soumission des candidatures

Les candidatures peuvent être envoyées par courriel, par courrier ou par porteur, à l'adresse suivante :

Monsieur le Secrétaire général de la COI
Secrétariat général de la COI
Blue Tower, 3ème étage, Rue de l'Institut, Ebène, Maurice
Tél : (230) 402 6100, Fax : (230) 465 6798
Email : hr@coi-ioc.org, copie : kaleivani.kistnasamy@coi-ioc.org

Pour les candidatures à transmettre par courrier ou par porteur, les informations suivantes doivent figurer sur l'enveloppe extérieure :

- L'adresse susmentionnée à laquelle les candidatures doivent être soumises ;
- La référence de la procédure d'appel à candidatures à laquelle le candidat répond (en l'occurrence **COI/AC/2022/013**) ;
- Le nom et le pays du candidat.

Pour les candidatures à transmettre par courriel, il est recommandé de mettre le dossier de candidature dans un seul fichier pdf qui sera transmis en tant que fichier attaché au message du candidat.

5.6. Sélection des candidatures

Le recrutement se déroule comme suit :

- Une phase de présélection sur dossier effectuée par le Secrétariat général de la COI qui pourrait être assisté par un Bureau de recrutement ;
- Une phase de sélection des candidats présélectionnés : entretien par téléphone, Skype

- ou entretien en personne ;
- Approbation du résultat de la sélection par les autorités compétentes ;
- Notification au candidat retenu.

Il est à noter que la confirmation du recrutement d'un candidat est également soumise aux conditions suivantes :

- Le candidat retenu a satisfait aux aptitudes médicales en vigueur ;
- Le candidat retenu n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit mettant en cause sa conduite professionnelle.

5.7. Durée du contrat

La période du contrat sera pour une période de 22 mois (avec 6 mois de période d'essai) à plein temps à partir de la date de signature du contrat.

5.8. Rémunération

Le salaire de base au moment du recrutement sera déterminé conformément à la grille salariale de la COI et en fonction de la qualification et de l'expérience du candidat

6. EVALUATION DES CANDIDATURES

- Les candidatures reçues après la date limite de dépôt de candidatures seront rejetées.
- Les dossiers de candidatures incomplets, notamment ceux ne disposant pas de CV seront rejetés.
- Les candidatures soumises par des candidats non éligibles (cf. point 3.1) seront rejetées.
- Chaque dossier de candidature (non rejeté) sera évalué conformément à la grille d'évaluation ci-après :

	Maximum
Qualification et compétence	20
Expérience professionnelle générale	20
Expérience professionnelle spécifique	50
Expérience dans la région COI	10
Total	100

NB : Seuls les candidats ayant obtenu le score minimum de 75 / 100 seraient qualifiés à l'interview ou au concours sur épreuves.

ANNEXE au Dossier d'Appel à Candidatures

Autres formations professionnelles

Domaine (gestion technique, développement de la personne et autres)	Compétences développées

13. Expérience professionnelle

Date début	Date Fin	Position	Enterprise/ Institution/consultance	Brève description du travail

Note : Commencer par votre situation actuelle

14. Expérience spécifique dans la région

Date début	Date fin	Pays	Action

15. Connaissances linguistiques

Langue	Lu	Parlé	Écrit	Commentaires

Note : Indiquer votre niveau de connaissance sur une échelle de 1 (excellent) à 5 (rudimentaire).

16. Affiliation à une organisation professionnelle

Date début	Nom	Adresse	Domaine (Gestion, RH, recherches, etc.)	Apport à votre personne

17. Références

Nom	Prénom	Position	Entreprise / Institution	Coordonnées de contact
Justification en absence de référence:				

Note : La COI se réserve le droit de contacter les personnes de référence. Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir des références, veuillez apporter une justification.

18. Autres informations pertinentes

Item(Référence de publication, etc.)	Détails

Signature :

Date :